

Procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février à 19h00, le conseil municipal de la commune de Aubigny-Les Clouzeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Aubigny, sous la présidence de Monsieur Florian Bonnin, Premier Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 31.

Date de convocation du conseil municipal : 9 février 2023.

Présents : Florian Bonnin, Jean-Louis Tessier, Angélique Pasquereau, Frédérique Trichet, Jean-Alain Nester, Lucie Poiron, Gwénaél Martineau, Sylviane Jospin, Dominique Chauvet-Devanne, Delphine Delaire, Karine Racaud, Hervé Coutant, Clotilde Vergne, Mélanie Poirier, Sébastien Ratier, Sébastien Grolleau, Jany Guéret, Louis Bruillot, Elisabeth Rousseau, Catherine Laville, Michelle Grellier, Isabelle Camand, Patrice Gaborit.

Absents : Philippe Dreux (pouvoir à Jean-Louis Tessier), Stéphanie Routhiau (pouvoir à Lucie Poiron), Christiane Rabaud, Magali Reverseau (pouvoir à Delphine Delaire), Xavier Rénier (pouvoir à Jean-Alain Nester), Laurence Ambroise (pouvoir à Frédérique Trichet), Tony Pineau (pouvoir à Karine Racaud), Romain Grassineau (pouvoir à Sébastien Grolleau).

Secrétaire de séance : Dominique Chauvet-Devanne.

Monsieur Florian Bonnin, Premier Adjoint au Maire, préside la séance du conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur Florian Bonnin, les conseillers municipaux donnent leur accord pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance : « Versement d'une avance sur la participation communale 2023 aux dépenses de fonctionnement des écoles Sainte-Marie et Saint-Joseph ».

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2023 est approuvé.

• DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Florian Bonnin

➤ Décisions prises par Monsieur le Premier Adjoint dans le cadre des délégations reçues par le conseil municipal

Décision prise par Monsieur Florian Bonnin dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriale :

Commande publique		
02/02/2023	DEC2022-02-04	Dévoisement des réseaux extension du restaurant scolaire Les Clouzeaux <u>Dévoisement Gaz</u> : Entreprise Clévia-Eiffage 85015 La Roche-sur-Yon pour un montant de 3 912.00 € <u>Dévoisement des eaux usées</u> : Entreprise Paquereau 85430 Aubigny-Les Clouzeaux pour un montant de 13 888.80 €

• FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

Rapporteur : Florian Bonnin

DEL2023-02-011

Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Complément

Lors de sa séance du 25 janvier dernier, le conseil municipal a délibéré sur cette question. Depuis, diverses dépenses d'investissement, non prévues dans la délibération du 25 janvier 2023, pourraient s'avérer nécessaires avant le vote du budget primitif 2023.

Il s'agit des dépenses suivantes :

Compte	Intitulé	Montant
2051	logiciel Adobe	1 000,00
21578	Renouvellement matériel ST suite panne (remplacement élagueuse perche HS)	1 500,00
21578	Renouvellement pompe poste relevage Frère Lumière	1 800,00
21312	Travaux liés au problème d'humidité de l'école maternelle LC : réalisation d'un puit de décompression + étanchéité soubassement	4 000,00
21312	Rideaux occultant salle de sieste école maternelle (dortoir)	5 000,00
21538	Rénovation éclairage église LC (urgence panne et mise au norme)	2 800,00
2188	Travaux de plantation	1 500,00
2313	Travaux Placette ZA Le Corbusier	170 000,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL		187 600,00

Répartition des crédits par chapitre :

IMPUTATION	DESIGNATION DES DEPENSES	MONTANT
INVESTISSEMENT		
205	Licences	1 000,00
Chapitre 20		1 000,00
21352	Bâtiments scolaires	9 000,00
21538	Autres réseaux	2 800,00
21578	Autre matériel technique	3 300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00
Chapitre 21		16 600,00
2313	Constructions	170 000,00
Chapitre 23		170 000,00
TOTAL		187 600,00

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits (le tableau détaillé est annexé à la présente délibération). Il est précisé que cette autorisation ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir compléter la délibération du 25 janvier 2023, et autoriser Monsieur Florian Bonnin, Premier adjoint, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans ce cadre :

Monsieur Florian Bonnin demande au conseil municipal de voter les crédits inscrits ci-dessus, et de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris dans le tableau, avant le vote du budget primitif 2023.

Monsieur Jany Guéret : La pompe de relevage du poste situé Rue des Frères Lumière est-elle sur le domaine privé de la commune ?

Monsieur Jean-Louis Tessier : Les services de l'Agglomération sont venus constater ce problème, car cet équipement rejette les eaux usées (compétence intercommunale).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de voter les crédits précisés ci-dessus,
- Autorise Monsieur Florian Bonnin, Premier Adjoint, ou son représentant, à mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2023.

DEL2023-02-012

Objet : Demande de subvention DETR-DSIL 2023- Réhabilitation et extension de la salle de sport d'Aubigny

En proposant l'extension et la rénovation de la salle de Sports d'Aubigny, il s'agit d'offrir des conditions d'accueil adaptées pour le club de football, pour le club de handball et plus largement à tous les autres utilisateurs associatifs de cette infrastructure sportive partagée et mutualisée, ainsi que le collège et les écoles.

Le projet prévoit la construction de vestiaires à destination du club de football d'Aubigny, de vestiaires pour le club de handball d'Aubigny, d'une salle polyvalente et partagée faisant office de salle de réception et des commodités adéquates (circulations, bureaux, sanitaires, rangements, etc ...).

Il s'agit aussi de profiter de cet agrandissement pour refaire l'intégralité de la surface de jeux et des tracés de la grande salle.

Objectifs poursuivis :

- Réhabiliter la zone de jeux en renouvelant la surface de jeux et les différents tracés sportifs : Handball, basket et tennis
- Mutualiser l'utilisation de l'espace de réception et la salle polyvalente permettant les réceptifs des clubs et en réduisant les consommations de fluides et d'énergies
- Créer de nouveaux espaces de vestiaires pour le club de football et le club de handball

La commune d'Aubigny-Les Clouzeaux souhaite optimiser les infrastructures sportives et rationaliser les coûts de fonctionnement de cet espace sportif. En rassemblant sur un seul site les vestiaires de football et les vestiaires de handball, il s'agit de permettre aux deux clubs de pouvoir fonctionner indépendamment mais le même jour, notamment le week-end.

Afin de gagner en cohérence et de faire les bons choix techniques et opérationnels, la commune a souhaité prendre conseil de Vendée Expansion pour établir un préprogramme de faisabilité sur site actuel de la salle de sport d'Aubigny.

Descriptif de l'opération

- Salle de Sport d'Aubigny :
 - Rénovation de la surface de jeu existante et des tracés sportifs
- Extension :
 - Création de 4 vestiaires + douches pour le Football (hommes / femmes) + vestiaires arbitres, infirmerie, contrôle antidopage, sanitaires et rangements
 - Création d'un espace réceptif partagé, sanitaires et rangements avec vue sur la salle et vue sur les terrains de football
 - Aménagement des zones de stockage et d'une buvette extérieure côté football

Estimatif de l'opération : 2 104 982 € HT – 2 525 978,40 € TTC.

Le projet de réhabilitation et extension de la salle de sport d'Aubigny peut être éligible à la DETR-DSIL 2023 pour un montant de 500 000 €.

Le plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Travaux de rénovation et d'extension salle de sport d'Aubigny	1 791 700,00 €	 PRÉFET DE LA VENDEE	500 000,00 €	23,75 %
Travaux VRD	24 000,00 €			
Maîtrise d'œuvre	198 981,00 €			
contrôles	19 379,00 €			
divers et imprévus	70 922,00 €			
		Sous-total	500 000,00 €	23,75 %
		Emprunt		
		Autofinancement	1 604 982,00 €	76,25 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	1 604 982,00 €	76,25 %
Total dépenses	2 104 982,00 €	Total Recettes	2 104 982,00 €	100,00 %

Madame Michelle Grellier : Le conseil municipal est invité à voter une subvention sur un projet structurant qui n'a pas fait l'objet d'une étude en commission, c'est regrettable. Ce projet n'a pas non plus été vu par les associations concernées.

Madame Angélique Pasquereau : Avec les dossiers de demandes de DETR-DSIL, nous sommes tenus par un calendrier contraint ; il est prévu de travailler ce projet en commission et avec les associations. Il y a eu une inter-commission sur le sujet.

Madame Michelle Grellier : On aurait pu étudier le projet en amont ; la méthode n'est pas bonne pour ce projet important. Nous allons voter cette demande de subvention même si les choses n'ont pas été effectuées dans l'ordre.

Sur proposition de Monsieur Florian Bonnin, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte l'opération présentée ci-dessus et arrête le plan de financement tel que présenté ci-dessus,**
- **Sollicite l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 pour cette opération,**
- **Autorise Monsieur Florian Bonnin, Premier Adjoint, ou son représentant, à signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à cette affaire.**

DEL2023-02-023

Objet : Versement d'une avance sur la participation communale 2023 aux dépenses de fonctionnement des écoles Sainte-Marie et saint-Joseph

Les directions des écoles Sainte-Marie et Saint-Joseph ont sollicité la commune pour le versement anticipé d'une avance, respectivement de 20 000 € et de 40 000 €, concernant la participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles, sous contrat d'association.

La participation communale pour 2023 sera proposée au vote du budget lors du Conseil municipal consacré au vote du budget communal, après les élections municipales.

Monsieur Florian Bonnin propose au conseil municipal de voter ces avances afin de répondre aux besoins de trésorerie des écoles Sainte-Marie et Saint-Joseph.

Madame Michelle Grellier : Le forfait OGEC pour les deux écoles privées a été vu en Commission Finances et Affaires économiques, or la question n'est pas à l'ordre du jour du conseil municipal. Pourquoi ?

Monsieur Florian Bonnin : Lors de la présentation de ce dossier en Commission, le forfait était de l'ordre de 638 € par élève ; les services ont procédé à une vérification des calculs du forfait, et celui-ci s'établit à 643 €. Il est prévu une rencontre avec les deux OGEC dans les prochaines semaines. Le forfait sera donc voté après les élections.

Madame Michelle Grellier : Les OGEC n'ont pas le détail du calcul habituellement. Il faudra se pencher sur ces calculs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne son accord pour le versement à l'organisme de gestion de l'école catholique (OGEC) Sainte-Marie des Clouzeaux, d'une avance sur la participation communale aux frais de fonctionnement 2023 pour un montant de 20 000 euros ;**
- **Donne son accord pour le versement à l'organisme de gestion de l'école catholique (OGEC) Saint-Joseph d'Aubigny, d'une avance sur la participation communale aux frais de fonctionnement 2023 pour un montant de 40 000 euros ;**
- **Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2023,**
- **Autorise Monsieur Florian Bonnin, Premier Adjoint, ou son représentant, à signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à cette affaire.**

• ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Frédérique Trichet

DEL2023-02-013

Objet : Démarche « Territoire Engagé pour la Nature » - Avis concernant les deux actions suivantes : Panneaux d'affichage pour la valorisation de la Vallée de la Girouardière ; Prospection des réserves foncières communales (prairies humides) en vue de favoriser le damier de la succise (papillon)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur Florian Bonnin rappelle aux membres du conseil municipal les nouveaux outils régionaux opérationnels de mise en œuvre de la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) 2018-2023 des Pays de la Loire et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) que constituent le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) et le Contrat Nature.

Le dispositif national « TEN », animé par le Collectif Régional Biodiversité (constitué de la Région, de la DREAL, de l'Office Français de la Biodiversité, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des Départements), a pour objectif d'identifier, valoriser et diffuser les projets et les bonnes pratiques des collectivités (EPCI) et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité et de favoriser l'engagement des dits territoires pour la nature.

La Région Pays de la Loire souhaite accompagner les territoires dans la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de valorisation de la biodiversité et des continuités écologiques à travers un dispositif unique : le Contrat Nature. Ce contrat est conclu sur la base d'un projet territorial décliné en programme d'actions prévues sur 3 ans. La subvention accordée par la Région pourra atteindre 350 000 € HT par projet, avec un taux d'aide régional de 50% maximum. Chaque action est soumise à un comité de financeurs qui propose d'allouer ou non des financements pour sa réalisation. A charge des élus de décider ensuite, avec ou sans financement, la mise en œuvre de ces actions.

Dans ce cadre, un programme d'actions « TEN » porté par La Roche-sur-Yon Agglomération, les communes du territoire et d'autres partenaires territoriaux a été retenu par les membres du Collectif Régional Biodiversité pour agir de manière cohérente en faveur de la biodiversité.

Ce programme « Territoires Engagés pour la Nature » déployé sur 3 ans (2023 à 2025), regroupe 2 actions pour un investissement global estimé à 13 000 € HT soit 15 600 € TTC, aidé à hauteur de 80 %.

Des actions en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité ont été identifiées sur la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux, portées par la municipalité :

- Valorisation de la vallée de la Girouardière par la mise en place de pupitres d'interprétation du paysage, pour un coût de 8 000 € HT soit 9 600 € TTC ;
- Prospection des réserves foncières communales (prairies humides) en vue de favoriser le damier de la succise (papillon), pour un coût de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC.

Sur proposition de Monsieur Florian Bonnin, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide les actions TEN inscrites au programme d'actions, portées par la commune de Aubigny-Les Clouzeaux ;**
- **Autorise Monsieur Florian Bonnin ou son représentant à signer tout document relatif à la bonne exécution du programme d'actions « Territoires Engagés pour la Nature » et du Contrat Nature ;**
- **Sollicite toute subvention auprès de financeurs potentiels non encore identifiés.**

• BATIMENTS

Rapporteur : Florian Bonnin

DEL2023-02-014

Objet : Extension du restaurant scolaire des Clouzeaux – Marché de travaux

Lors de sa séance du 7 septembre 2022, le conseil municipal a validé l'Avant-Projet Sommaire (APS) de l'extension du restaurant scolaire des Clouzeaux.

Pour rappel, l'extension au Nord du restaurant existant va permettre de répondre aux besoins d'espace supplémentaire : création d'une extension de 98,70 m² de surface plancher, en ossature bois et isolation écosourcée, sur pieux vissés. L'extension sera dotée d'une toiture terrasse, accessible de la salle des fêtes, apportant une véritable valeur ajoutée à l'équipement.

La structure est fabriquée en atelier, et posée sur site en trois jours ; cette solution technique permet de réaliser l'opération dans un temps réduit. Il s'agit donc de réaliser un bâtiment pérenne, qui s'inscrit parfaitement dans l'environnement, dans une démarche écoresponsable, et sous un délai réduit.

Une consultation a été lancée le 17 janvier 2023 pour une remise des offres le 6 février 2023 ; un candidat a répondu : l'entreprise SARL ECCI – Saint-Aignan-de Grand Lieu (Loire-Atlantique).

L'offre a été déclarée recevable.

Suite à cette analyse et à la restitution du rapport d'analyse des offres, Monsieur Florian Bonnin propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise SARL ECCI – Saint-Aignan-de Grand Lieu (Loire-Atlantique) :

- Lot 1 Gros œuvre pour un montant de 15 591,04 € HT soit 18 709,25 € TTC ;
- Lot 2 Macro-lot TCE pour un montant de 274 227,09 € HT soit 329 072,51 € TTC,

Soit un total du marché de 289 818,13 € HT soit 347 781,76 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché de travaux de l'extension du restaurant scolaire des Clouzeaux à l'entreprise SARL ECCI – Saint-Aignan-de Grand Lieu (Loire-Atlantique), pour un montant total de de 289 818,13 € HT soit 347 781,76 € TTC, se déclinant comme suit :
 - ✓ Lot 1 Gros œuvre pour un montant de 15 591,04 € HT soit 18 709,25 € TTC ;
 - ✓ Lot 2 Macro-lot TCE pour un montant de 274 227,09 € HT soit 329 072,51 € TTC,
- Autorise Monsieur Florian Bonnin, 1er Adjoint, ou son représentant à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire, et à mandater les dépenses correspondantes ;
- Les dépenses nécessaires seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal 2023.

• POLITIQUE EDUCATIVE

Rapporteur : Florian Bonnin

DEL2023-02-015

Objet : Avis sur l'éventuelle fermeture d'une classe à l'école Jean de La Fontaine

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) a informé la commune, par courrier en date du 19 janvier 2023, qu'elle met à l'étude le retrait d'un 9^{ème} poste d'enseignant à l'école publique Jean de La Fontaine pour la rentrée 2023, du fait de l'effectif prévisionnel. La prévision d'effectif retenue est de 203 élèves. La fermeture conditionnelle est un retrait de poste qui sera confirmé ou annulé en juin ou septembre en fonction de l'évolution des effectifs.

En accord avec la direction de l'école Jean de La Fontaine, la commune souhaite saisir la DASEN afin de demander le gel du nombre de classes actuel, soit 9 classes, à l'école Jean de La Fontaine, pour la rentrée 2023, et ce pour diverses raisons.

Il convient de rappeler que la commune continue à se développer, comme le confirment les dernières données INSEE relatives à la population légale de la commune :

	Population Aubigny-Les Clouzeaux			Evolution en nombre par rapport à N-1			Evolution en % par rapport à N-1		
	Aubigny	Les Clouzeaux	Total	Aubigny	Les Clouzeaux	Total	Aubigny	Les Clouzeaux	Total
Au 01/01/2020	3 856	2 815	6 671						
Au 01/01/2021	3 938	2 875	6 813	82	60	142	2,1%	2,1%	2,1%
Au 01/01/2022	4 036	2 948	6 984	98	73	171	2,5%	2,5%	2,5%
Au 01/01/2023	4 129	3 017	7 146	93	69	162	2,3%	2,3%	2,3%

Avec 140 à 170 habitants supplémentaires par an, la commune a le taux de croissance le plus fort du territoire agglomératif.

Une autre donnée démographique à prendre en compte est le nombre de naissances qui reste à un niveau élevé (sources : registres d'Etat-Civil de la commune) :

	Naissances Aubigny-Les Clouzeaux		
	Aubigny	Les Clouzeaux	Total
2019	33	43	76
2020	46	31	77
2021	26	37	63
2022	39	36	75

Concernant les inscriptions scolaires, il est à noter que la commune continue à accueillir de nouvelles familles jusque dans l'été, que ce soit dans les nouvelles constructions ou bien dans les locatifs publics et privés.

Enfin, la particularité de l'école publique Jean de La Fontaine est de disposer de deux bâtiments bien distincts, et de fait un fonctionnement avec une entité maternelle, et une entité élémentaire. La constitution de classes de GS-CP n'est pas particulièrement adaptée à l'école multisite Jean de La Fontaine.

La municipalité est consciente d'un infléchissement des inscriptions et donc du nombre d'élèves. Cependant, la municipalité affirme sa volonté d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions et d'éviter les surcharges de classes.

Considérant que la fermeture d'une classe est le résultat de l'exercice des compétences partagées entre l'Etat et les Communes,

Sur proposition de Monsieur Florian Bonnin, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Florian Bonnin, 1^{er} Adjoint, ou son représentant, à solliciter auprès de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale le gel du nombre de classes actuel, soit 9 classes, à l'école Jean de La Fontaine, pour la rentrée 2023.

• **VOIRIE ET ESPACES VERTS**

Rapporteur : Hervé Coutant

DEL2023-02-016

Objet : Lotissement de l'Audouinière - Convention Sydev

La convention proposée par le SyDEV concerne la réalisation de travaux d'éclairage public pour le lotissement communal l'Audouinière, aux Clouzeaux.

Le coût des travaux se chiffre à 49 797 € HT. Cette charge sera supportée par le budget annexe correspondant.

Sur proposition de Monsieur Florian Bonnin, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la convention annexée à la présente délibération,**
- **Autorise Monsieur Florian Bonnin, 1^{er} Adjoint, ou son représentant à la signer et à mandater les dépenses correspondantes ;**
- **Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe correspondant.**

DEL2023-02-017

Objet : Rénovation de l'éclairage public rue des Vignes, Les Clouzeaux - Convention Sydev

Dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public, l'horloge de l'armoire 510 située rue des Vignes doit être changée. La convention transmise par le SyDEV précise les modalités techniques et financières de réalisation de ces travaux. Le coût total des travaux se chiffre à 971 € HT ; la participation communale est de 486 € HT soit 50% du travaux, le reste étant supporté par le SyDEV.

Sur proposition de Monsieur Florian Bonnin, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la convention annexée à la présente délibération,**
- **Autorise Monsieur Florian Bonnin, 1^{er} Adjoint, ou son représentant à la signer et à mandater les dépenses correspondantes ;**
- **Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023.**

DEL2023-02-018

Objet : Programme annuel de rénovation éclairage public 2023 – Convention Sydev

La convention proposée par le SyDEV concerne les travaux de rénovation d'éclairage public : les travaux programmés au titre de l'année 2023 et les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance 2023.

Le coût des travaux se chiffre à 50 000 € HT ; la participation communale est de 25 000 € HT soit 50% du travaux, le reste étant supporté par le SyDEV.

Madame Angélique Pasquereau précise que l'économie d'énergie est estimée par le Sydev à 1 400 € TTC ; les travaux de rénovation seront de 26 800 € sur 2023.

Sur proposition de Monsieur Florian Bonnin, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la convention annexée à la présente délibération,**

- Autorise Monsieur Florian Bonnin, 1^{er} Adjoint, ou son représentant à la signer et à mandater les dépenses correspondantes ;
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023.

• **CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE, SPORTS ET LOISIRS, POLITIQUE EDUCATIVE**

Rapporteurs : Lucie Poiron, Jean-Alain Nester

DEL2023-02-019

Objet : Subventions aux associations

Les demandes de subventions sollicitées par les associations ont été traitées par les Commissions concernées. L'ensemble des demandes ont été reçues et instruites par les services de la commune, et les critères d'attribution ont pu être appliqués.

Il est proposé au conseil municipal de voter les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Associations sportives, loisirs et compétition :

<i>USA Foot</i>	3500 €
<i>SLAM Hand</i>	8 600 €
<i>NABC Basket</i>	350 €
<i>Tennis Aubinois</i>	1 000 €
<i>Tennis de Table</i>	800 €
<i>Danse Jazz</i>	500 €
<i>Raid'Apte</i>	500 €
<i>Pass'yon JUDO</i>	1 250 €
<i>Karaté club Aubinois</i>	600 €
<i>APA</i>	150 €
<i>Pétanque Aubinoise</i>	100 €
<i>Réveil Sportif foot</i>	3000 €
<i>Tennis Club Les Clouzeaux</i>	1 100 €
<i>Temps Danse</i>	800 €
TOTAL	22 250 €

Associations et organismes à caractère culturel et de loisirs :

<i>Musique Amicale Laïque</i>	2 400 €
<i>Les amis du jumelage</i>	300 €
<i>Croc'Arts</i>	11 000 €
<i>Panilumo</i>	200 €
<i>COLORALO</i>	200 €
<i>Comité des Fêtes Les Clouzeaux</i>	1 500 €
<i>La Boite à Clouzik</i>	1 500 €
<i>Théâtre ETINCELLE</i>	400 €
<i>Polysons</i>	500 €
<i>UNC Aubigny</i>	100 €
<i>Jardin Pédagogique de la Tinouze</i>	250 €
<i>ALCID</i>	200 €
TOTAL	18 950 €

Associations et/ou organismes touchant à l'éducation :

Amicale Laïque – Ecole Publique Aubigny	1 200 €
APEL Ste MARIE	100 €
APE Jean de la Fontaine	100 €
APEL St Joseph	100 €
TOTAL	1 500 €

Associations et/ou organismes touchant à la citoyenneté :

GALAC	400 €
TOTAL	400 €

Demande de subvention exceptionnelle 2023 :

Amicale Laïque – Croc'Art – Le CARFOUR « Rétrospective de l'Aigail 2023 »	300 €
Les Amis du Jumelage « Voyage SCHWANFELD 2023 »	800 €
TOTAL	1 100 €

Le montant total des subventions proposées au vote du conseil municipal se chiffre à 44 200 € pour l'exercice 2023. Les élues suivantes, Mesdames Isabelle Camand et Catherine Laville, n'ont pas pris part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de verser, pour 2023, les montants proposés ci-dessus, pour chaque association,**
- **Autorise Monsieur Florian Bonnin, 1^{er} Adjoint, ou son représentant, à signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à cette affaire ;**
- **Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023 ; les versements interviendront après l'approbation du budget primitif 2023.**

• URBANISME

Rapporteur : Gwénaél Martineau

DEL2023-02-020

Objet : Vente d'un terrain à l'école privée Ste-Marie

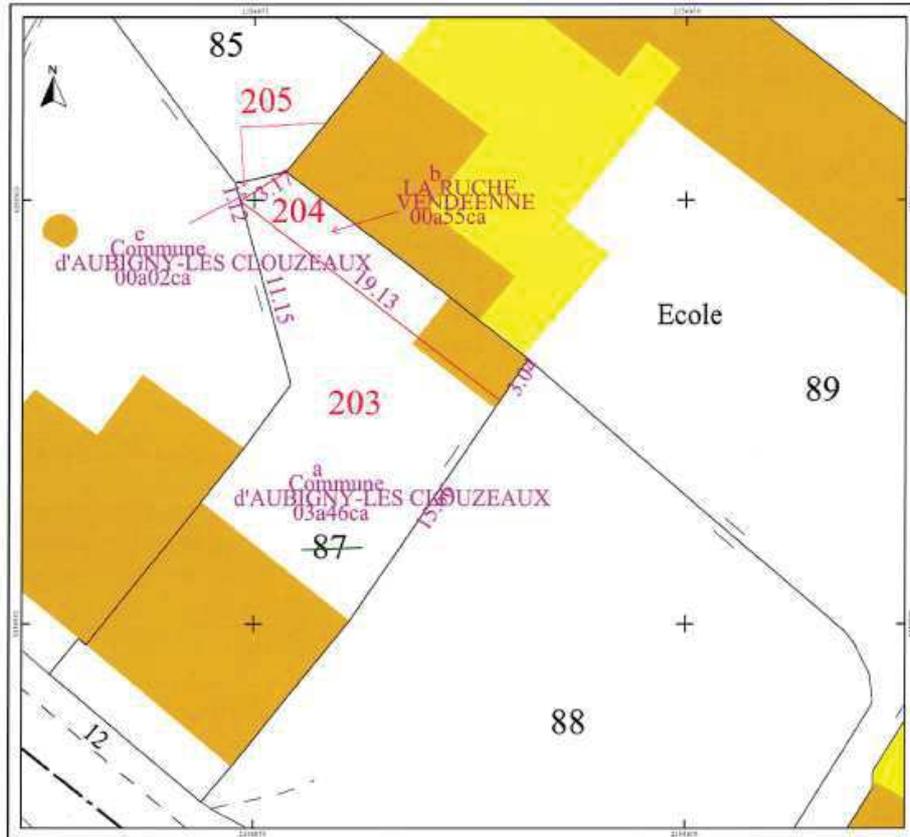
Dans le cadre de l'extension de l'école privée Sainte-Marie, l'OGEC Sainte-Marie a sollicité la commune pour acquérir un terrain avec un garage: parcelle 069 AD 204, d'une surface de 55 m².

La commune propose la vente de ce bien aux conditions suivantes :

- Cession du bien immobilier au prix de 10 800 euros ;
- Les frais inhérents à cette acquisition (frais de géomètre et de notaire) seraient à la charge de l'acquéreur.

Le Service des Domaines estime ce bien à 11 000 €.

La commission urbanisme a émis un avis favorable à ce projet de cession.



Monsieur Florian Bonnin propose au conseil municipal de céder ce bien aux conditions proposées plus haut.
Monsieur Gwénaél Martineau précise que l'accès à l'école sera décalé en haut à gauche du parking. Une réflexion globale sera menée sur ce parking.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de céder la parcelle cadastrée 069 AD 204 d'une superficie de 55 m² au profit de l'école privée Sainte-Marie : OGEC Sainte-Marie – La Ruche Vendéenne ;
- Fixe les conditions d'aliénation suivantes :
 - Cession du bien au prix de 10 800 euros net vendeur ;
 - Les acquéreurs prennent également en charge les frais de géomètre et d'acte notarié ;
- Autorise Monsieur Florian Bonnin, premier adjoint, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette cession et à signer le moment venu l'acte notarié qui en découle.

DEL2023-02-021

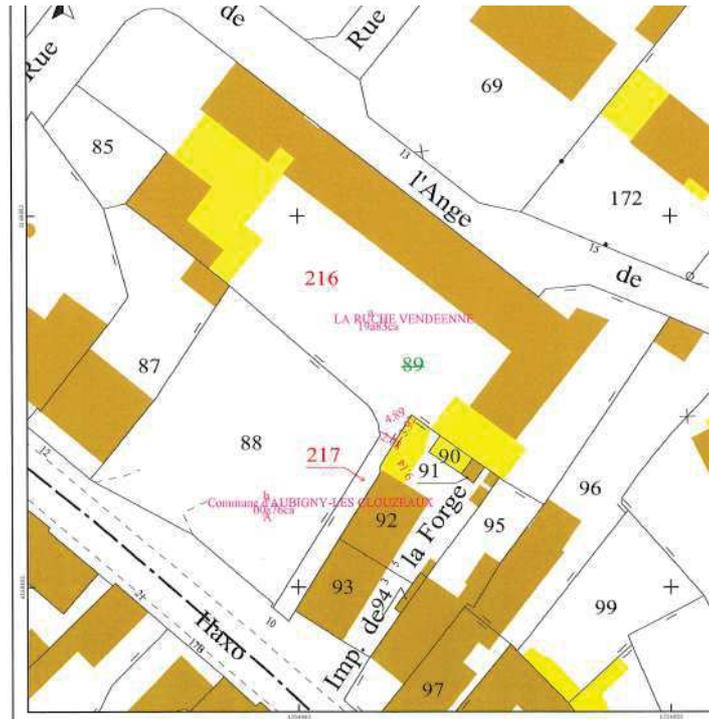
Objet : Acquisition d'un terrain à l'école privée Ste-Marie

Monsieur Florian Bonnin propose au conseil municipal d'acquérir un terrain à l'école Sainte-Marie (La Ruche Vendéenne). Il s'agit d'une bande de terrain qui longe le parking face à la mairie des Clouzeaux, cadastrée 069 AD 217, d'une superficie de 76 m².

Il est proposé à la commune d'acquérir ce bien aux conditions suivantes :

- Acquisition du bien immobilier au prix de 605 euros ;
- Les frais inhérents à cette acquisition (frais de géomètre et de notaire) seraient à la charge de l'acquéreur.

La commission urbanisme a émis un avis favorable à ce projet d'acquisition.



Au vu de l'opportunité d'acheter ce bien immobilier, Monsieur Florian Bonnin propose au conseil municipal d'acquérir ce terrain suivant les conditions proposées.

Après avoir pris connaissance du bien concerné à l'aide d'un plan et après en avoir délibéré, au vu de l'intérêt d'acquérir ce bien, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Décide d'acquérir le terrain appartenant à l'école privée Sainte-Marie – La Ruche Vendéenne, cadastré section 069 AD 217, d'une superficie de 76 m² ;**
- **Fixe le prix principal d'acquisition à 605 euros net vendeur ;**
- **Les frais d'acte notarié, tout autre frais relatif à la mutation, seront à la charge de la Commune ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition et à signer le moment venu l'acte notarié qui en découle.**

• **PERSONNEL**

Rapporteur : Karine Racaud

DEL2023-02-022

Objet : Avancement de grade 2023

Monsieur le Maire rappelle la loi du 6 août 2019 portant sur la mise en place de lignes directrices de gestion qui définissent les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et les cadres d'emplois et les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités.

Ces lignes directrices effectives au 1^{er} janvier 2021 ont permis de mettre en place une politique d'avancements de grade selon des critères et validées par le comité technique.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de permettre à un agent d'accéder à un grade supérieur.

Cet agent sera nommé sur son nouveau grade en fonction de son ancienneté, en parallèle, l'emploi correspondant à l'ancien grade sera supprimé.

Le grade concerné est le suivant :

Nombre de poste	Grades actuels	Nouveaux grades	Temps de travail	Date effective
1	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2e classe	30/35e	01/04/2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification de grade indiquée ci-dessus à la date mentionnée,
- Adopte le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.

• **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Communiqué de presse des médecins libéraux de Vendée :

Madame Angélique Pasquereau donne lecture du communiqué de presse transmis par les quatre médecins du cabinet des Clouzeaux. Le communiqué est annexé au procès-verbal.

➤ Elections municipales partielles intégrales :

- Lundi 20 février : ouverture de la campagne électorale ;
- Dimanche 5 mars de 8h à 18h dans les cinq bureaux de vote de la commune : élection de 33 conseillers municipaux et 4 conseillers communautaires, au scrutin de liste ;
- Dimanche 12 mars : deuxième tour si nécessaire.

Toutes les matières à soumettre à délibérations du conseil municipal étant épuisées, la séance a été levée à 19h40.

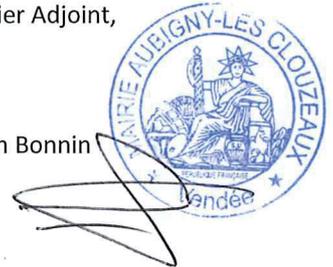
Visa de la secrétaire de séance,



Dominique Chauvet-Devanne

Pour extrait conforme,
Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,

Florian Bonnin



COMMUNIQUE

Nous, médecins généralistes libéraux de Vendée, voulons nous battre pour garantir à nos patients des soins tels que nous nous sommes engagés à les dispenser selon le serment d'Hippocrate que nous avons prêté. En effet, nous nous sommes notamment engagés par ce serment à « préserver[...] l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de [notre] mission » « sans aucune discrimination selon [l']état » de ceux qui auront recours à nous.

Or, la proposition de loi RIST qui est en train d'être discutée au Parlement et au Sénat, ou encore le contrat d'engagement territorial (CET) s'opposent à cet engagement.

Nous voulons donner à nos patients des soins de qualité, adaptés à chacun d'entre eux, à leurs préoccupations, à leurs besoins, prenant en charge la globalité de ce qu'ils sont. Autrement dit des soins singuliers ; parce-que chaque patient est unique et que c'est cela qui rend humaine notre façon d'exercer répondant à notre vocation d'être médecin généraliste (ou de famille).

Or, plutôt que de nous en donner les moyens, les mesures politiques et économiques en cours de discussion nous mèneraient vers une autre conception du soin :

- non pas des soins de qualité mais des soins « en quantité » : augmentation du nombre de consultations au risque de diminuer la qualité du soin apporté.

- la déstructuration du parcours de soins en donnant accès directement à certains soins paramédicaux, en excluant complètement le médecin généraliste de proximité du parcours de soins du patient et en faisant fi de ses compétences propres.

- faire prévaloir les obligations administratives (accroissement des tâches administratives ou encore l'obligation de participer à des gardes aux urgences par exemple) sur le temps médical et donc au détriment du temps passé auprès du patient.

- imposition de mesures coercitives pouvant mener un certain nombre d'étudiants à délaisser la médecine générale et certains médecins généralistes à cesser leur activité ou à se déconventionner ; les objectifs pour rester conventionnés étant inaccessibles pour beaucoup. Dans ce dernier cas, les consultations seront alors moins bien remboursées par la CPAM (actuellement remboursement à 70% soit 17euros50 pour une consultation de médecin généraliste conventionné secteur 1 versus remboursement de 61 centimes pour la même consultation d'un médecin généraliste déconventionné). Les mutuelles prendraient en charge – selon la protection individuelle proposée par cette assurance privée et donc selon les moyens de chacun – le remboursement restant. L'inégalité d'accès aux soins est à nos portes. C'est l'instauration objective d'une médecine à deux vitesses.

- enfin, l'absence de revalorisation raisonnable et adaptée du tarif de la consultation par rapport à l'inflation ne nous permet pas d'investir dans nos cabinets médicaux de façon pérenne, toujours au détriment de la qualité de soins que nous pourrions apporter à nos patients (emploi de salariés, notamment afin de nous décharger de la lourde charge administrative, investissement dans du matériel performant...). La discussion actuelle porte sur un tarif de la consultation à peine plus important que le tarif actuel, gelé. Ce tarif ne tiendrait pas en compte la complexité de la consultation.

Face à ce constat, nous avons décidé de nous mobiliser afin de lutter contre la déshumanisation de la relation médecin-patient, pour l'accès aux soins pour tous et pour une valorisation de notre profession à sa juste valeur. Nous nous engageons à défendre les patients et notre conception de la médecine générale.

Dr Ewen Barbu (La Roche-sur-Yon), Dr Marianne Baudinat (remplaçante), Dr Cathy Bender (La Roche-sur-Yon), Dr Nela Benea (La Roche-sur-Yon), Dr Aurélie Berthome (Landeronde) Dr Yvette Bibard (La Roche-sur-Yon), Dr Emilie Blain (remplaçante), Dr Romain Bossis (La Roche-sur-Yon), Dr Teddy Bourdet (Beaulieu-sous-la-Roche), Dr Florence Boutin (St Mathurin), Dr Christophe Brénugat (Dompierre-sur-Yon), Dr Virginie Breton (La Ferrière), Dr Pauline Brevet (remplaçante), Dr Amandine Brunet (La Roche-sur-Yon), Dr Maria Buchleither (remplaçante), Dr Anaïs Caillaud (Les Clouzeaux), Dr Juliette Cassagnau (Les Lucs-sur-Boulogne), Dr Marie Champy (La Ferrière), Dr Gabrielle Chotard (La Roche-sur-Yon), Dr Jacques-Henry Clermont (St Florent-des-bois), Dr Elodie Cosset (Les Clouzeaux), Dr Jérôme Cosset (Mouilleron-le Captif), Dr Cécile Cottreau (La Roche-sur-Yon), Dr Marguerite de Courcy (Les Epesses), Dr Julie Da Costa (remplaçante), Dr Marie-Camille Daub-Ibrahim (Cugand), Dr Armance Desbois (La Roche-sur-Yon), Dr Adriaan Detavernier (Luçon), Dr Laure Dray (La Roche-sur-Yon), Dr Peggy Dumont (La Gaubretière), Dr Jean-Yves Duteau (La Roche-sur-Yon), Dr Virginie Ezanno (Montaigu Vendée), Dr Florence Floc'h (Mortagne-sur-Sèvre), Dr Philippe Foucaud (La Ferrière), Dr Sylvain Fouré (La Roche-sur-Yon), Dr Hélène Fredeval (La Roche-sur-Yon), Dr Bérengère Gallot (Venansault), Dr Cécile Godet (La Gaubretière), Dr Bérengère Grelac (La Roche-sur-Yon), Dr Marlène Gressier (remplaçante), Dr Pierre Grolleau (remplaçant), Dr Arnaud Guillaumet (Grosbreuil), Dr Jean-François Guimbretière (Cugand), Dr Sophie Guimbretière (Cugand), Dr Béatrice Guyon (La Roche-sur-Yon), Dr Anne Houguet (Mouilleron-le-Captif), Dr Haïssam Ibrahim (La Roche-sur-Yon), Dr Justine Iparaguirre (médecin remplaçant), Dr Julien Le Cronc (remplaçant en Vendée), Dr Xavier Le Gac (La Roche-sur-Yon), Dr Claire Lecamp (Treize-Septiers), Dr Julie Lesage (Luçon), Dr Freddy Loizeau (La Gaubretière), Dr Vincent Louveau (remplaçant), Dr Lionel Mandin (Venansault), Dr Pauline Mémeteau (Les Clouzeaux), Dr Héloïse Michenaud (La Roche-sur-Yon), Dr Clothilde Millet (La Chaize-le-Vicomte), Dr Marie-Sophie Molitor (Les Lucs-sur-Boulogne), Dr Igor Moskalyk (Venansault), Dr Ama Ohesoiu (La Roche-sur-Yon), Dr Francis Parquet (La Roche-sur-Yon), Dr Elise Perrin O'Mahony (La Roche-sur-Yon), Dr Patricia Pierre-Terrée (La Roche-sur-Yon), Dr Alice Poiron (remplaçante), Dr Charline Poissonnet (Rocheservière), Dr Caroline Potz (St Georges de Montaigu), Dr Florian Prott (Rocheservière), Dr Cécile Rabiller (Les Clouzeaux), Dr Erwan Rabiller (Le Poiré-sur-Vie), Dr Cristina Raducanu (La Roche-sur-Yon), Dr Anne-Sophie Renolleau (Mouilleron-le Captif), Dr Sophie Robin (médecin remplaçant), Dr Elie Rocheteau (remplaçant), Dr Gilles Rousseau (Brétignolles-sur-mer), Dr Sara Rousteau (remplaçante), Dr Marie Sachot (La Gaubretière), Dr Anne Surrault (Brem-sur-mer), Dr Ophélie Tual (Cugand), Dr François Verdon (La Gaubretière).